

N° : DE/44/7.1/08.03.2021-4

| EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES | | | |
|---|----|-------------------------|-----------|
| Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues | | | |
| Nombre de délégués en exercice | 47 | Absents représentés : | 7 |
| Présents | 39 | Absent non représenté : | 1 |
| VOTANTS | | | 46 |

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Augustins à Pernes-les-Fontaines, le 08 mars 2021, après convocation légale reçue le 02 mars 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC-TESTE (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), M. Raymond PETIT (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etait Absent non représenté :

M. Patrice DE CAMARET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Gérôme VIAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Approbation des Comptes de Gestion exercice 2020 de la Communauté de
Communes Les Sorgues du Comtat par Mme Catherine FINCK Receveur :**

Compte de Gestion du Budget Principal
Compte de Gestion du Budget annexe de la ZAC des Gaffins
Compte de Gestion du Budget annexe de la ZAC des Mourgues
Compte de Gestion du Budget annexe de la ZAC des Escampades
Compte de Gestion du Budget annexe de la ZAC de Beaulieu
Compte de Gestion du Budget annexe St Hilaire 2
Compte de Gestion du Budget annexe du Site du Pérussier
Compte de Gestion du Budget annexe ZAC Plaine du Grenache

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20210308-08032021_4-

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian GROS Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs annexes de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Les COMPTE DE GESTION PRINCIPAL, COMPTE ANNEXE DE LA ZAC DES GAFFINS, COMPTE ANNEXE ZAC des MOURGUES, COMPTE ANNEXE ZAC des ESCAMPADES, COMPTE ANNEXE ST HILAIRE 2, COMPTE ANNEXE LE PERUSSIÉ, COMPTE ANNEXE ZAC DE LA PLAINE DU GRENACHE sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le COMPTE ANNEXE ZAC de BEAULIEU est adopté à 45 voix pour et 1 abstention (F. GUILLAUME).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,



Christian GROS

Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le :